

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00338

**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT
DE LA VILLE DE RIVE-DE-GIER A SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 61

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON,
Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET,
M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

RECU EN PREFECTURE

Le 27 septembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180913-D20180033810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180927

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE RIVE-DE-GIER A SAINT-ETIENNE METROPOLE

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les services de l'Etat n'assurent plus l'instruction des dossiers d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) aussi, la Métropole a créé une plateforme en charge de gérer ce service pour le compte des collectivités adhérentes.

Les communes de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond ont été sollicitées sur le secteur de la Vallée du Gier pour être des communes d'appui aux communes ne disposant pas de leur propre service instructeur.

Au sein de la commune de Rive-de-Gier, deux agents sont en charge de l'instruction des permis de construire. Par délibération n° DEL-2015-051 du 25 juin 2018, le conseil municipal de la Ville approuvait, sur le fondement du décret n°2008-580 du 18 juin 2018, la mise à disposition auprès de Saint-Étienne Métropole d'un agent communal afin de gérer les demandes d'Autorisations du Droit des Sols de la Ville et des onze communes les plus proches, pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018.

Cette convention arrivant à son terme, il convient de la renouveler pour une période d'un an, avec possibilité de renouvellement par échange de courriers entre les deux parties.

La commune de Rive-de-Gier continuera à verser à l'agent mis à disposition la rémunération correspondant à son grade tandis que Saint-Etienne Métropole remboursera à la commune de Rive-de-Gier le montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent.

Les autres modalités sont décrites dans le projet de convention joint en annexe.

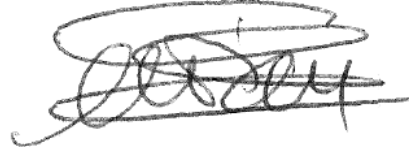
La convention de mise à disposition présentée ainsi que l'accord écrit de l'agent seront soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer une convention par laquelle la Ville de Rive-de-Gier met à disposition de Saint-Etienne Métropole un agent afin d'exercer les fonctions d'instructeur des autorisations du droit des sols,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 12 du budget 2018 de l'exercice 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU